

Thèse d'habilitation

Patricia M. Schiess Rütimann

PD Dr. iur., Rechtsanwältin

Politische Parteien

Privatrechtliche Vereinigungen zwischen öffentlichem Recht und Privatrecht

Thèse d'habilitation à l'université de Zurich 2010, éditions Stämpfli, Berne 2011, ISBN 978-3-7272-8800-5

www.buchstaempfli.ch

Les partis politiques – associations situées entre le droit public et le droit privé

Une comparaison entre le droit suisse et le droit belge, enrichie par une incorporation des études politiques

Les sujets du droit suisse et du droit belge qui sont traités dans la thèse

- définition des partis politiques
- les statuts et le programme des partis politiques
- la base légale pour les partis politiques dans le droit public
- le régime des partis politiques dans la constitution – en particulier la comparaison du statut constitutionnel des partis politiques et des groupes de pression
- la forme juridique des partis politiques et l'organisation des partis politiques
- l'autonomie des partis politiques cantonaux/régionaux et locaux
- les sanctions internes prises par les partis politiques
- la transparence concernant les buts et l'organisation des partis politiques et la transparence concernant le financement des partis politiques, notamment
 - la loi belge du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques
 - le manque de règles sur le financement des partis politiques suisses
- party in public office et party on the ground
 - le groupe parlementaire
 - les mandataires
 - party on the ground

- formation de la volonté, notamment
 - les décisions les plus importantes des partis politiques et comment elles sont prises
 - le principe de l'ordre démocratique à l'intérieur des partis politiques
- Synthèse : la relation entre les normes du droit public et les normes du droit privé qui sont applicables sur les partis politiques